Conseil des droits de l’homme

38e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Paraguay**

Genève, le 5 mai 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie la délégation du Paraguay pour la présentation de son rapport.

La Suisse note avec satisfaction la criminalisation explicite du féminicide par le Paraguay. Elle s’inquiète cependant que cela ne se soit pas traduit par une baisse du nombre de féminicides et des violences à l’égard des femmes et des filles. En lien avec la cible 5.2 des ODD, **la Suisse recommande au Paraguay de s’assurer que toutes les institutions impliquées dans la prévention, y compris dans le domaine de l’éducation, ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes soient dotées de moyens financiers et personnels adéquats pour accomplir leurs missions.**

La Suisse est préoccupée par la surpopulation et les conditions difficiles dans les lieux de détention. **La Suisse recommande au Paraguay de réduire le recours à la détention provisoire et d’assurer que les conditions de détention correspondent aux normes internationales.**

La Suisse note avec satisfaction l’approbation par le Sénat de la déclaration de reconnaissance de l’intérêt national du travail des défenseuses et défenseurs des droits de l’homme. Néanmoins, ces personnes continuent de subir des attaques et des représailles en raison de leur travail. **La Suisse recommande au Paraguay de mener des enquêtes rapides, indépendantes, effectives et impartiales sur toutes les attaques contre les défenseuses et défenseurs des droits de l’homme.**

Je vous remercie.